



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Règlement numéro 18-462 « modifiant le règlement 17-459 sur l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Lambton »

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Prenez avis que :

Le Règlement numéro 18-462 modifiant le règlement 17-459 sur l'instauration du Programme Rénovation Québec – Municipalité de Lambton » a franchi les étapes suivantes :

- Avis de motion donnée le 23 janvier 2018 ;
- Adoption par résolution du projet de règlement le 23 janvier 2018 ;
- Adoption par résolution du règlement le 26 janvier 2018 ;
- Avis public d'entrée en vigueur le 29 janvier 2018 ;
- Entrée en vigueur le 26 janvier 2018.

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant à la mairie au 230, rue du Collège à Lambton aux heures habituelles du bureau.

DONNÉ À LAMBTON, ce 29 janvier 2018.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente avoir publié, en date du 29 janvier 2018, l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 18-462 « modifiant le règlement 17-459 sur l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Lambton », en affichant une copie à chacun des endroits suivants : à la porte de la Mairie et à la porte de l'Église St-Vital de Lambton.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 janvier 2018.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière